

# Info travaux

> voirie

## LE HAILLAN Avenue de la République A l'attention des riverains

Le Haillan, le 23 juillet 2025.

Madame, Monsieur,

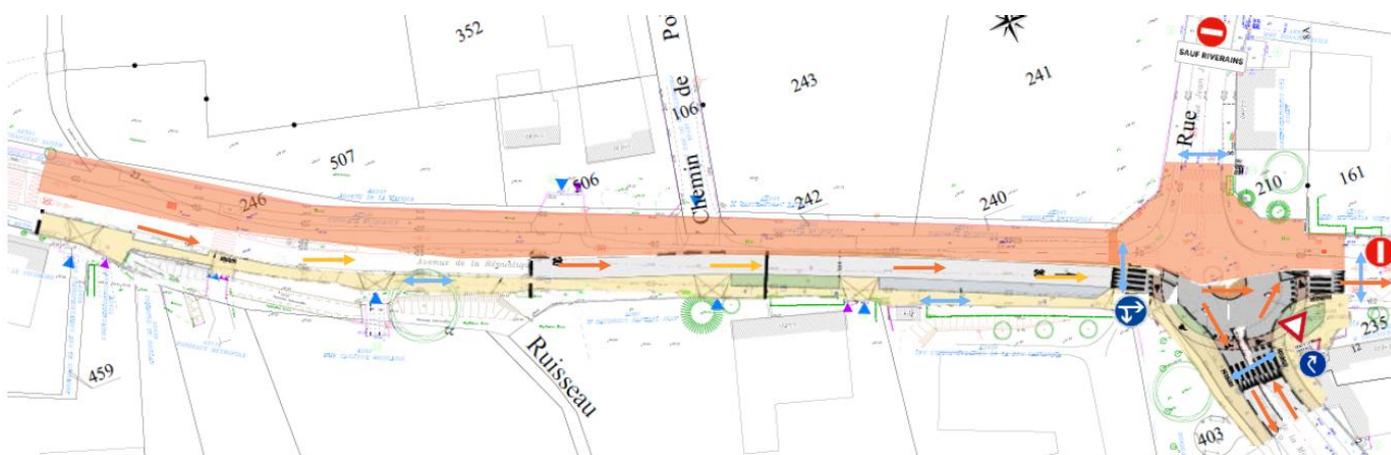
Bordeaux Métropole aménage et gère le réseau de voirie routière des 28 communes qui la composent. Afin de garantir la sécurité et le confort de tous les usagers, le giratoire de l'avenue de la République bénéficie de travaux d'aménagement de voirie.

**Depuis le 10 juin 2025 les travaux d'aménagement de voirie sont en cours pour une durée de 3 mois. La fin des travaux est estimée à fin août 2025 avec 1 semaine de finitions fin septembre.**

La zone de travaux est comprise entre le plateau situé devant la résidence Sycomore et la rue de la Morandière. Les travaux sont réalisés par l'entreprise COLAS.

Le phasage des travaux s'est vu modifié. Le voici mis à jour :

- Du 22 juillet au 12 août 2025 (sauf intempéries ou aléas chantier), mise à sens unique de République Est (sens unique vers Pasteur) et rue barrée sur Jaurès (sauf riverains). Une déviation est mise en place par l'itinéraire conseillé mis en place depuis le début des travaux.



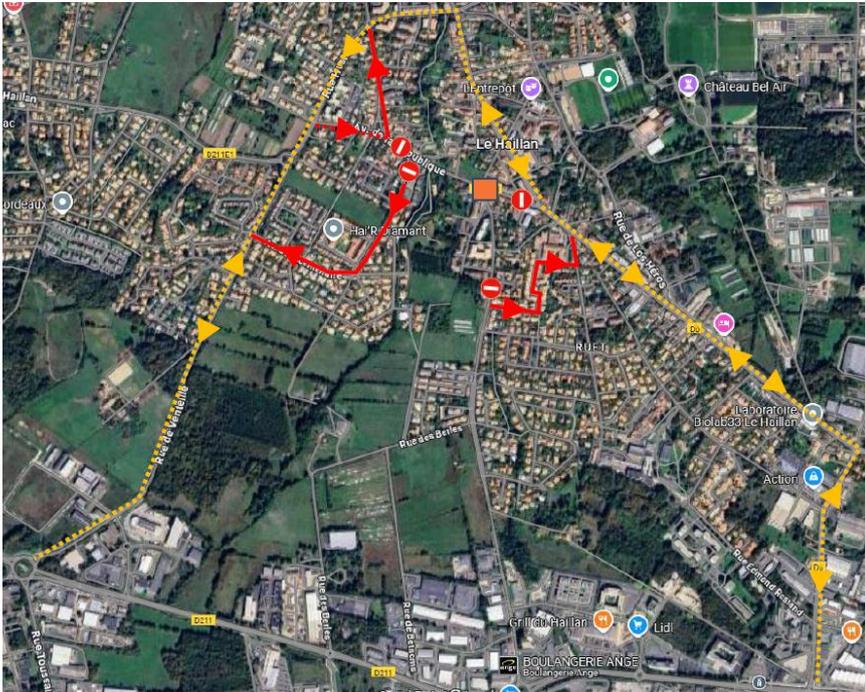
### Légende :

-  Zone de travaux
-  Circulation VL
-  Circulation cycles
-  Circulation piétonne

### Observations :

- Circulation République sur chaussée définitive
- Fermeture Jaurès (déviation cycles et circulation par République Est + Pasteur)
- Mise en œuvre de l'itinéraire conseillé comme déviation durant cette phase travaux (car blocage République Est dans le sens Est-Ouest)

- Après la phase décrite ci-dessus, jusqu'à la fin de l'opération, la circulation normale est maintenue pendant les travaux.
- Le chantier sera arrêté entre le 13 et le 25 août.
- **Durant 5 nuits entre le 25 et le 29 août, les travaux de revêtements de voirie seront réalisés. Les déviations suivantes seront mises en place entre 21h et 6h.**



Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée par ces travaux.

La livraison des engins de chantiers peut se faire occasionnellement de nuit.

En cas d'intempéries, l'avancement prévisionnel pourrait être retardé.

Pour toutes questions liées au déroulement de ces travaux, vous pouvez contacter le Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole, Mme Mirande-David au 05 57 20 98 41 – Immeuble PEGASE, 10-12 avenue des Satellites - 33185 Le Haillan.

**Merci de votre compréhension**



# Le Haillan

**Mairie du Haillan**  
**Département de la Gironde**

## **Arrêté Municipal n°AM2025\_08\_249** **Portant sur la réglementation de la circulation publique et du stationnement**

La Maire de la Commune du Haillan,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L 2213.1 et suivants,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT** les travaux d'aménagement de voirie, effectués par l'entreprise COLAS, et sous-traitants pour Bordeaux Métropole, **avenue de la République, entre la rue de la Liberté et le giratoire Morandière / Jean Jaurès** il convient de régler la circulation et le stationnement sur cette voie.

### **ARRETE**

#### **Article 1 : Annule et remplace**

Cet arrêté annule et remplace l'AM2025\_06\_182 en date du 02/06/2025 suite à une modification de la date de fin d'intervention.

#### **Article 2 : Dispositions générales - Phasage**

Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Les piétons seront déviés sur le trottoir opposé. L'emprise des travaux se fera sur les trottoirs, la chaussée et le giratoire avec la mise en place d'un balisage renforcé. La vitesse est limitée à 30km/h. L'accès aux riverains devra être maintenu.

**Itinéraire conseillé pour la période de travaux** par rue Jean Mermoz ► avenue Pasteur ou par rue de Venteille ► rue Hustin ► rue de Chavailles ► avenue Pasteur.

Phase 1 du 10 au 15/06/2025 : Suppression de la piste cyclable, Circulation sens unique VL et cycles sur la voie de circulation.

Phase 2 du 16/06 au 04/07/2025 : Circulation VL et cycles sur piste cyclable dans le sens de circulation, déviation cycles par J Jaurès ► avenue Pasteur ► rue Hustin ► rue de Chavailles ou pied à terre sur trottoir.

Phase 3 du 07 au 26/07/2025 : Circulation VL et cycles sur piste cyclable. Mise en place d'un alternat 3 feux sur giratoire République / Morandière.

Phase 4 du 28/07 au 12/08/2025 : Rue Jean Jaurès fermée entre République et Pasteur sauf riverains. Avenue de la République fermée dans sens Pasteur ► Morandière sauf riverains.

Phase 5 du 11 au 31/08/2025 : Circulation VL cycles rétablie sur République, déviation cycles par Jean Jaurès ► avenue Pasteur ► rue Hustin ► rue de Chavailles ou pied à terre sur trottoir.

Du 22 au 27/09/2025 : Piste cyclable fermée pour travaux de finition (pose et séchage résine)

#### **Article 3 : Accessibilité**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Le cheminement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sera assuré sur toute l'emprise du chantier, y compris les accès aux logements et commerces, à l'identique de l'existant. L'accès aux services de secours devra être maintenu.

**Article 4 : Pré-signalisation, signalisation et information des riverains**

L'entreprise responsable des travaux, devra mettre en place la pré-signalisation et la signalisation spécifiques et conformes à la réglementation en vigueur et devra diffuser l'information aux riverains par un affichage info-travaux 1 semaine au préalable.

**Article 5 : Date et durée des travaux**

L'entreprise est autorisée à effectuer les travaux **entre le 10 juin et le 30 septembre 2025**.

**Article 6: Infractions**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

**Article 7 : Diffusion de l'arrêté**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- \* Madame la Présidente de BORDEAUX METROPOLE
- \* Monsieur le Directeur du Pôle Territorial Ouest - BORDEAUX METROPOLE – Le Haillan
- \* CGEP – 90 allée des Marronniers – Mérignac
- \* Police Nationale Eysines
- \* Sapeurs-Pompiers de Saint Médard en Jalles
- \* Police Municipale du Haillan
- \* Services Techniques du Haillan
- \* COLAS (colas-merignac-d@demat.sogelink.fr)
- \* KEOLIS
- \* Infotrafic

Fait au Haillan, le 06 août 2025 .

La Maire,  
  
Andrea KISS.



Certifié exécutoire par Mme La Maire compte tenu :

- De sa réception en Préfecture :
- Et de sa publication le :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte